



Photomontage 4 depuis la sortie nord-ouest de Pleurs (RD205)

Les incidences sur le paysage depuis les lieux de vie et les coteaux viticoles ont été analysées minutieusement dans le dossier de l'étude d'impact. Depuis les coteaux, le motif éolien est déjà présent dans l'horizon. Le projet vient s'insérer dans un pôle éolien déjà existant. De plus, le projet s'intègre dans un contexte de plaine agro-industrielle, au sud la route RN4 qui marque une limite physique entre la plaine agricole et le paysage de coteaux viticoles.

La composition du parc est cohérente avec la structure du paysage actuel.

La communication tout au long du projet



D'une bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants d'un projet. Actuellement, cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de futurs moments d'échanges (sessions d'information) organisés par ABO Wind.

Une campagne de financement participatif sera également mise en place avant la construction du parc éolien.

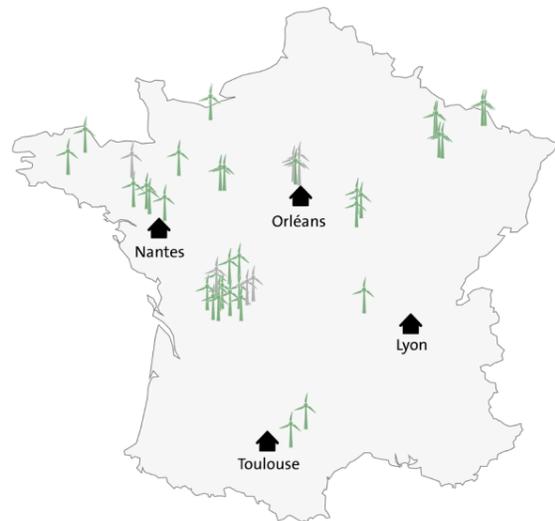
Le responsable du projet se tient également à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. N'hésitez pas à le contacter (voir ses coordonnées ci-dessous) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

De plus, une page internet dédiée au projet est accessible depuis le lien suivant :

www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Projet éolien des Lisières

ABO Wind en France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



34 parcs raccordés
177 éoliennes
355 MW

7 parcs en construction ou prêts à construire
82 MW

Contacts

Responsable du projet

José Gomez
Tél. : +33 (0)2 38 52 26 79
jose.gomez@abo-wind.fr

Agence d'Orléans

Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay
45000 Orléans, France

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr



Projet éolien des Lisières

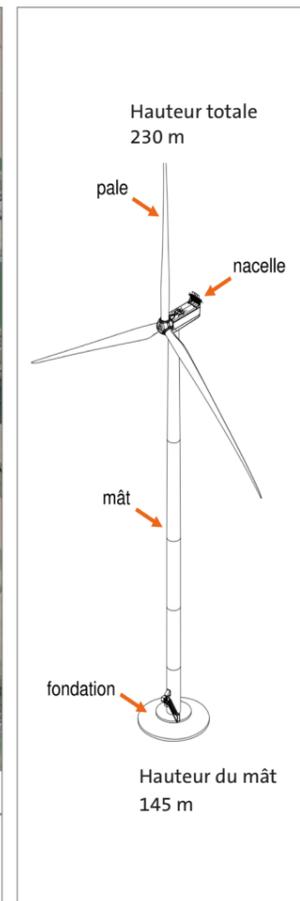
Bulletin d'information n°2 - Juillet 2022

Ce deuxième bulletin d'information a pour objectif de vous présenter l'aboutissement des réflexions menées dans le cadre du développement du projet éolien des Lisières sur les territoires de Connantre, Linthes et Pleurs, en zone agricole de la Champagne Crayeuse.

Après plusieurs années d'études, ABO Wind a pu déterminer le modèle des éoliennes ainsi que leurs emplacements. A cette occasion, les élus locaux et acteurs du projet ont été informés des nouveautés du dossier et des prochaines étapes.

Nous espérons que bulletin d'information répondra à vos éventuelles interrogations. Pour toutes questions, le responsable de projet reste à votre disposition (coordonnées à la fin du bulletin).

Localisation et caractéristiques du projet



5 éoliennes
6,2 MW par éolienne soit
31 MW de puissance totale

Env. 90 000 MWh
Production moyenne annuelle
estimée

Env. 18 000 foyers
Alimentées en électricité
renouvelable
Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)

Historique du projet

2018

- Rencontre avec les élus et propriétaires, exploitants.
- Début des études sur l'état initial de la zone.

2019

- Consultation des services administratif.

2020

- Réflexion sur les différentes possibilités d'implantation et sur l'éolienne la plus adaptée au territoire.
- Distribution du 1^{er} bulletin d'information Invitation aux habitants pour des échanges téléphoniques.

2021 - 2022

- Finalisation des études et constitution du dossier de demande d'Autorisation Environnementale.
- Distribution du 2nd bulletin d'information.

Les prochaines étapes (dates prévisionnelles) :

- Dépôt du dossier de demande d'Autorisation Environnementale auprès de la Préfecture.
- Début de la phase d'instruction du dossier par les services de l'état (10 mois min.).

2023 - 2024

- Retour de la Préfecture sur la complétude du dossier.
- Enquête publique d'un mois.
- Décision préfectorale sur la demande d'autorisation du projet.

2024 - 2025

- Construction hors des périodes environnementales sensibles.
- Mise en service du parc éolien.

Pendant 20 à 25 ans

- Exploitation.
- Suivis environnementaux.
- Maintenance.
- Démantèlement total (y compris fondations) ou renouvellement en fin de vie.



L'avancement du projet

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impacts qui constitue l'élément principal. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune, flore, milieux naturels.
- Paysage.
- Acoustique.

Les études correspondantes à ces sujets sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

- Etat initial** : c'est la partie descriptive de l'état du site et des alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
- Evaluation des impacts**: analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits « bruts » car les mesures qui seront prévues à la suite ne sont pas prises en compte à ce stade.
- Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permet de statuer sur les impacts nets du projet.

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet optimal qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire.

A travers cette démarche, l'étude des impacts explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères font évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

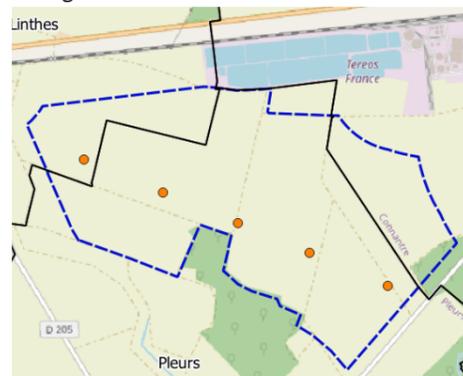
L'implantation retenue

Plusieurs configurations du parc éolien ont été analysées à la lumière de différents enjeux du secteur (aviation civile, paysage, enjeux environnementaux, etc). Les variantes analysées seront présentées en détail dans l'étude d'impact.

L'implantation retenue représente le meilleur compromis.

L'implantation finale retenue est caractérisée par :

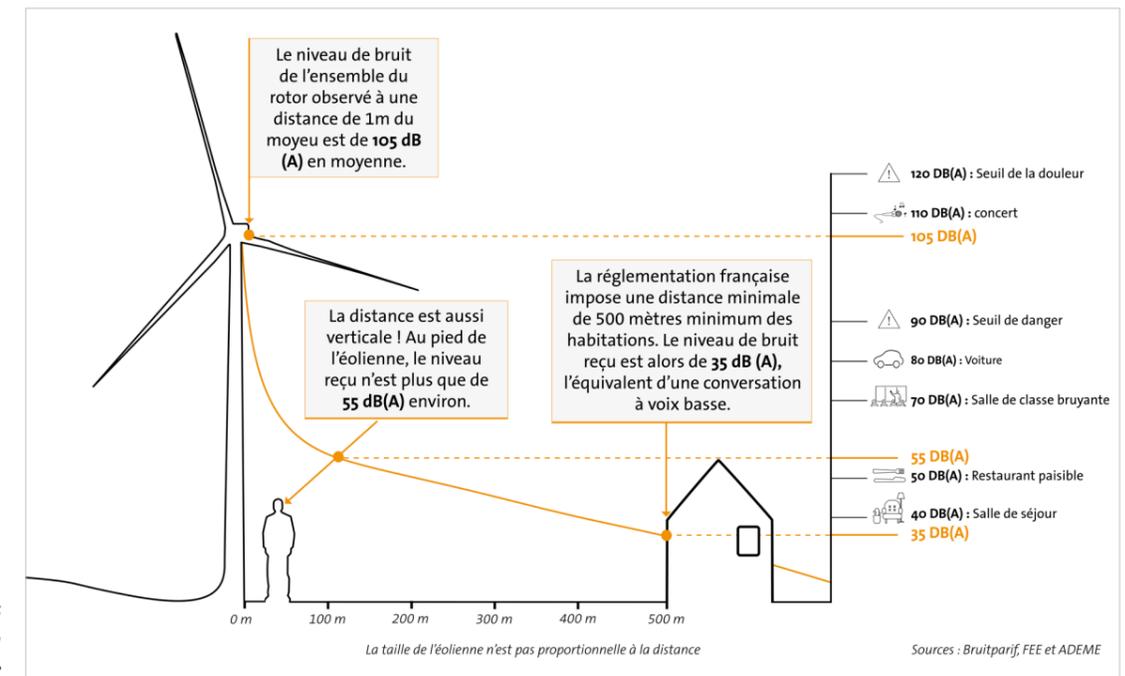
- Une ligne paysagère régulière et une occupation réduite de l'horizon depuis les coteaux viticoles.
- Aucune contrainte de l'armée ou de l'aviation civile.
- Toutes les éoliennes sont placées sur des zones à enjeux écologiques faibles ou moyens.
- 3 des 5 éoliennes sont éloignées d'au moins 250m des boisements.
- La distance aux habitations est d'au moins 900 m.
- La plupart des accès aux éoliennes se fera par des pistes et des chemins existants à élargir ou renforcer.



Pour aller plus loin : Les incidences environnementales, paysagères et acoustiques de chaque scénario d'implantation seront présentées dans l'étude d'impact lors du dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

En ce qui concerne le volet acoustique, la distance du projet aux habitations de plus 900m réduit de façon importante la perception sonore des éoliennes en exploitation.

Perception sonore des éoliennes en opération en fonction de la distance



Visualisation du parc éolien via des photomontages :

Lors d'un développement d'un projet éolien, la perception visuelle est un élément majeur. Ainsi, des photomontages sont réalisés par un bureau d'étude spécialisé afin de permettre la visualisation concrète à certains points du territoire.



Photomontage 1 depuis la frange ouverte de Broyes



Photomontage 2 depuis la frange urbaine ouest de Connantre



Photomontage 3 depuis la frange urbaine ouest de Pleurs (lotissement)